

*Initiatives ministérielles*

année, problème après problème, nous entendons parler de politiques appliquées au coup par coup.

Je vous donne un exemple. En 1988, une sécheresse a sévi au Canada, détruisant une bonne partie du tissu agricole du pays. On n'a aucune prise sur les conditions du temps. La sécheresse a donc dévasté une bonne part de l'agriculture au Canada.

Il y a un an seulement, la région que j'habite a été fortement inondée. Personne ne s'attendait à des pluies aussi abondantes: il est tombé 12 pouces d'eau en très peu de temps. Résultat: la crue des eaux a détruit des centaines d'hectares de cultures, frappant durement les agriculteurs de ma région. Malgré ces calamités, nous en sommes toujours à discuter de la création de comités spéciaux, espérant qu'ils soient la réponse aux difficultés qu'éprouvent les agriculteurs canadiens.

J'en ai assez d'entendre dire que la solution à nombre de leurs problèmes réside dans un paiement pour ci, un paiement pour ça. Nos agriculteurs méritent mieux. C'est un très bon homme d'affaires qui travaille très fort et qui produit au mieux de ses capacités dans les conditions où il se trouve. De tous les types d'entreprises que je connaisse au Canada, l'entreprise agricole est la plus exposée aux conditions météorologiques comme la sécheresse, les inondations et le gel qui causent énormément de dommages, et comme les tempêtes de grêle qui dévastent de temps à autre de grandes superficies cultivées.

Quand nous commençons à réfléchir à ces conditions auxquelles sont exposés les agriculteurs, nous constatons qu'ils ont vraiment besoin d'un programme d'assurance très fort et très stable. Un tel programme doit avoir deux qualités: le coût doit en être raisonnable et il doit être flexible.

Quand je pense à cette première qualité, au coût raisonnable des primes, je n'ai qu'à penser au consommateur qui achète de l'assurance pour sa voiture, pour sa maison ou quoi que ce soit. Si le coût de l'assurance dépasse les moyens dont il dispose pour subvenir aux besoins de sa famille, ou s'il dépasse les moyens dont dispose la famille pour acheter une voiture et la faire assurer convenablement, la police d'assurance ne répond pas aux besoins du consommateur.

Si ce programme d'assurance-récolte comporte des taux de prime extrêmement élevés et si les deux ordres de gouvernement, c'est-à-dire le fédéral et le provincial, n'y contribuent pas d'une façon ou d'une autre, l'efficacité du programme sera alors gravement compromise par son

coût. Si un agriculteur de la région que je représente décide qu'il en coûte trop cher d'assurer ses champs de maïs, de soja, de tomates ou de n'importe quoi d'autre, il va réfléchir aux chances qu'il a de pouvoir se passer d'assurance cette année. Il se peut que le coût de ses facteurs de production ainsi que tous ses autres coûts soient trop élevés pour qu'il ait les moyens de participer au programme.

D'après ce que j'ai vu et entendu, les liquidités des agriculteurs de ma région et du Canada tout entier sont bien maigres. Il n'est pas question pour eux de souscrire à de l'assurance si ce n'est pas une absolue nécessité.

J'ai vu des articles dont le titre donne à penser que, si vous pensez que vous pouviez vous offrir de l'assurance-récolte l'an dernier, vous n'aurez probablement pas les moyens de vous en offrir cette année. On laisse entendre que le projet de loi sur l'assurance-récolte ne fera rien pour réduire les taux des primes.

En fait, nous savons tous que, dans sa grande générosité, le gouvernement fédéral a assumé 50 p. 100 des primes d'assurance-récolte dans bien des provinces canadiennes. Notons plus particulièrement le cas de l'Ontario, où le gouvernement fédéral a assumé 50 p. 100 des frais, jusqu'à concurrence de 80 p. 100 de la valeur initiale d'une récolte, tandis que le gouvernement de la province assumait les frais d'administration et que le secteur agricole assumait les 50 p. 100 qui restaient.

Pour que cette assurance soit plus accessible aux agriculteurs, presque tous les groupes agricoles du pays ont recommandé de mettre sur pied un programme de remboursement dans le cadre duquel le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'agriculteur ou le producteur assumeraient chacun un tiers de la prime.

Cela aiderait doublement les agriculteurs. D'abord, le programme leur deviendrait plus accessible. Ensuite, cela permettrait à beaucoup d'agriculteurs qui n'avaient pas jusqu'ici les moyens de participer au programme d'y participer de façon raisonnable.

Cela a été fortement recommandé. Une des plus grandes déceptions des producteurs de presque toutes les régions du Canada est que le gouvernement fédéral, au lieu de réduire sa contribution de 50 à 33 p. 100, a décidé de descendre jusqu'à 25 p. 100, transférant ainsi le fardeau aux provinces. Autrement dit, le gouvernement fédéral a changé sa politique d'aide aux agriculteurs de façon à réduire ses coûts d'environ 100 millions de dollars par année. C'est la province qui devra désormais absor-